

GUIDE

Discrimination liée au handicap

Identifier et agir



Identifier une situation de discrimination liée au handicap et connaître les démarches pour agir.



1. De quoi parle-t-on ?

La discrimination liée au handicap correspond à une **différence de traitement injustifiée en raison d'un handicap**, qu'il soit visible ou non.

Elle peut concerner :

- un refus d'accès (emploi, logement, service...)
- une absence d'aménagement adapté
- un traitement défavorable ou inégal
- des propos ou comportements discriminatoires

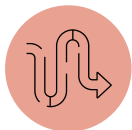
👉 Elle est **interdite par la loi**.

2. Les formes possibles

La discrimination liée au handicap peut être :



Directe : traitement moins favorable en raison du handicap



Indirecte : règles ou pratiques qui désavantagent certaines personnes



Par omission : absence d'aménagement nécessaire



Institutionnelle : liée au fonctionnement d'une structure

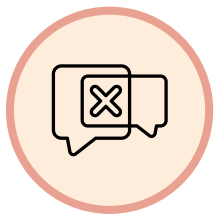
👉 Elle peut être visible ou plus difficile à identifier.

3. Repérer certaines situations

Certaines situations peuvent alerter :



**REFUS D'UN DROIT OU D'UN SERVICE
SANS RAISON VALABLE**



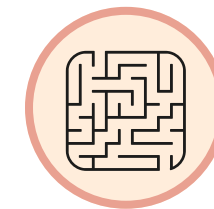
**ABSENCE D'ADAPTATION MALGRÉ UN
BESOIN IDENTIFIÉ**



MISE À L'ÉCART OU EXCLUSION



**REMARQUES OU ATTITUDES LIÉES AU
HANDICAP**



**DIFFICULTÉ À ACCÉDER À UN LIEU,
UNE INFORMATION OU UN DISPOSITIF**

4. Pourquoi c'est difficile d'agir

Plusieurs freins peuvent exister :



DIFFICULTÉ À PROUVER LA SITUATION



MÉCONNAISSANCE DES DROITS



FATIGUE LIÉE AUX DÉMARCHES



PEUR DES CONSÉQUENCES



ISOLEMENT

 **Ces situations peuvent rendre les démarches complexes.**

5. Agir

Tu peux, si c'est possible :



Noter précisément les faits (dates, situations, échanges...)



Conserver les preuves (mails, documents, témoignages)



Demander des explications ou un aménagement



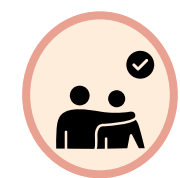
En parler à une personne de confiance



Contacter une association spécialisée



Saisir le Défenseur des droits



Te faire accompagner dans les démarches

6. En cas de situation grave



17

Police/ Gendarmerie



114

SMS – accessible sans parler



3133

Violences envers personnes vulnérables



119

(enfance en danger — mineur·es ou
inquiétude pour un enfant)



Se mettre en sécurité si nécessaire.

7. Ce qu'il est important de savoir

La discrimination liée au handicap est **interdite et sanctionnée**

L'absence d'aménagement peut constituer une discrimination

Il est possible de faire valoir ses droits

Tu n'es pas responsable

8. Pour les proches

Si tu observes une situation :

Ne minimise pas

Écoute et soutiens

Aide à rassembler des éléments

Orienté vers des ressources adaptées

 **Le soutien peut faciliter les démarches.**

9. Se faire accompagner

Des associations et professionnel·les expérimenté·es peuvent :

- informer sur les droits
- accompagner dans les démarches
- orienter vers les bons interlocuteurs

Ce que tu peux attendre d'un accompagnement

- être écouté·e sans jugement
- être respecté·e dans tes choix
- avancer à ton rythme
- recevoir des informations adaptées



Tu as le droit d'être en sécurité.



Tu as le droit d'être respecté·e.



Tu as le droit de demander de l'aide.



Tu n'es pas responsable des violences subies.



Des ressources fiables sont accessibles via la plateforme.

**Avance à ton rythme.
Tu mérites d'être en sécurité et
entouré·e.**



⚠ À savoir : Ce guide donne des repères généraux. Il ne remplace pas un accompagnement personnalisé.